



**Pledge submitted by Luxembourg to the Human Rights 75 Secretariat  
December 2023**

**Original language of submission:** French

**Type of pledge:** Single (by one state/actor)

**Pledging entity:** Ministère des Affaires étrangères et européennes

**PLEDGE NUMBER 1:** Le Luxembourg prévoit de renforcer son appui financier au Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme par le biais d'un accord-cadre pluriannuel.

**Expected deadline within which pledge will be realised:** Jul 31, 2024

**PLEDGE NUMBER 2:** Le Luxembourg se donnera, avant la fin de l'année 2024, une stratégie nationale pour les droits humains, avec un plan d'action opérationnel à la clé. Il y tiendra compte des recommandations acceptées lors du 4e cycle de l'Examen périodique universel (EPU) du Luxembourg et des derniers rapports des organes conventionnels des Nations Unies en date, notamment en vue du rapport à mi-parcours de l'EPU.

**Expected deadline within which pledge will be realised:** Dec 31, 2024

**PLEDGE NUMBER 3:** D'ici la fin de l'année 2024 au plus tard, le Luxembourg se donnera un plan d'action national contre le racisme et la discrimination raciale pour une période de cinq ans. Le plan d'action national aura pour but de se concentrer sur trois domaines essentiels de la vie : le logement, l'enseignement et l'emploi. Le plan d'action national prendra en compte les recommandations reçues au niveau des Nations Unies, du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne. Le plan d'action national est élaboré en collaboration avec les acteurs publics et les groupes racisés, y compris les organisations de la société civile représentant ces groupes dans leur diversité. Le Luxembourg s'engage aussi à réitérer l'organisation au niveau national d'un Black History Month.

**Expected deadline within which pledge will be realised:** Dec 31, 2024

**PLEDGE NUMBER 4:** Dans sa lutte contre toutes les formes de discrimination, le Luxembourg continuera à mettre en œuvre une politique étrangère, qui met l'accent sur les droits des femmes et des filles, leur représentation dans et leur participation à la vie publique et les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de ces objectifs, en appliquant une approche intersectionnelle. Le Luxembourg continuera dans ce sens d'œuvrer activement pour la promotion et la protection des droits humains des groupes marginalisés, dans les enceintes internationales, et plus particulièrement au cours de la troisième année de son mandat d'État membre du Conseil des droits de l'homme.

**Expected deadline within which pledge will be realised:** Dec 31, 2024

**PLEDGE NUMBER 5:** Le Luxembourg s'engage à renforcer l'intégration de la perspective des enfants dans les processus décisionnels démocratiques et à promouvoir les projets de participation des enfants et des jeunes. Le plan d'action national 2022 – 2026 sur les droits de l'enfant prévoit de constituer des panels nationaux fixes et représentatifs d'enfants qui sont consultés pour des décisions et sujets qui les concernent et d'identifier, de définir et d'offrir des espaces de participation démocratique. A cet effet, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, en charge de la coordination de la politique des droits de l'enfant, entend augmenter le soutien aux comités d'élèves et à la Confédération nationale des élèves, instituée pour l'enseignement secondaire, et prévoit de renforcer les projets de conseils de classe ou de coopération, voire de parlement d'enfants, dans un objectif de promouvoir la culture de la participation également dans les écoles de l'enseignement fondamental. Une première journée thématique à l'adresse du personnel enseignant de l'enseignement fondamental a eu lieu le 24 octobre 2023. Actions concrètes prévues : • En octobre 2024, dans le cadre de la troisième édition de la Semaine de la démocratie et de la citoyenneté, le ministère organisera une Semaine de la démocratie dans l'enseignement fondamental qui, à l'image de celle déjà en place dans l'enseignement secondaire, permettra de thématiser chaque année en octobre la participation des enfants dans les quatre cycles de l'enseignement fondamental. • A partir de 2023, le Gouvernement encouragera des projets de participation des jeunes au niveau communal à la fois au niveau de l'éducation formelle et non formelle et au niveau des communes afin d'assurer une intégration efficace des enfants dans les processus décisionnels dès leur plus jeune âge. A cet effet, le ministère prévoit de : • Approfondir l'analyse des pratiques existantes au Luxembourg au niveau communal en 2024 ; • Elaborer du matériel d'information et de sensibilisation à l'attention des autorités communales en 2025.

**Expected deadline within which pledge will be realised:** Dec 31, 2025